

06 déc 2012 -12:56

## Pauvreté : risque élevé chez les personnes handicapées

Pas moins de 39% des personnes handicapées bénéficiant d'une allocation vivent sous le seuil de pauvreté européen. C'est l'une des conclusions de l'enquête Handilab menée par la 'Katholieke Universiteit Leuven', à la demande du Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale et du Service public de programmation (SPP) Politique scientifique.

### Enquête sur les conditions de vie de 1.118 allocataires

1.118 personnes âgées de 21 à 65 ans et percevant de l'administration fédérale une allocation de remplacement des revenus et/ou d'intégration ont été interrogées dans le cadre de l'enquête Handilab.

Rappel : Une personne a droit à l'allocation de remplacement des revenus si elle n'est pas en mesure de travailler compte tenu de son handicap ou si elle gagne moins d'un tiers d'une personne en bonne santé sur le marché du travail. Une personne a droit à l'allocation d'intégration si elle éprouve des difficultés dans l'exercice d'activités quotidiennes comme cuisiner, se nourrir, se laver, nettoyer, ...

### La pauvreté chez les personnes handicapées en chiffres

D'après l'enquête, les allocations actuelles ne couvrent pas suffisamment les frais supplémentaires liés au handicap:

- 39% des personnes interrogées ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté européen. A titre de comparaison, le pourcentage de risque de pauvreté au niveau de l'ensemble de la population tourne autour de 15%.
- Les personnes interrogées consacrent deux fois plus de moyens aux soins de santé que la population moyenne. 34% d'entre elles reportent des soins médicaux parce qu'elles ne peuvent se les permettre.
- 25% d'entre elles ne peuvent se permettre de chauffer suffisamment leur logement.
- 28% économisent sur des dépenses hors soins médicaux (aide à domicile, aide-ménagère, aide pour les courses, petits travaux).
- 46% ne participent à aucune activité socioculturelle à cause du prix.

Jusqu'à présent, le risque de pauvreté chez les personnes handicapées a été sous-évalué. Les statistiques européennes en matière de pauvreté ne tiennent en effet pas compte des frais supplémentaires que ces personnes doivent supporter. Il ressort de l'enquête que ces personnes tentent de joindre les bouts avec leur revenu disponible, en réduisant certaines dépenses et en ne satisfaisant pas leurs besoins de base.

### Nécessité d'une approche intégrée en vue de promouvoir la participation à la vie en société

Les enquêteurs plaident pour que la situation spécifique des personnes handicapées soit davantage prise en considération dans la politique de lutte contre la pauvreté. "Il existe selon nous trois pistes pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées: augmenter les allocations, limiter les frais supplémentaires liés au handicap comme les adaptations du logement ou l'achat d'aides matérielles et,

enfin, améliorer la prestation de services comme la mobilité”, souligne le professeur Koen Hermans, responsable de projet chez LUCAS (‘Centrum voor zorgonderzoek en consultancy’ de la KU Leuven).

Selon Philippe Courard, Secrétaire d’Etat aux Personnes handicapées, les conclusions scientifiques de l’étude de la KUL viennent, sur certains points, confirmer et appuyer les conclusions de nombreuses études menées par des associations du secteur du handicap. « Cette validation scientifique des revendications du terrain renforce donc la nécessité d’amorcer le changement de la législation. Les résultats de l’étude « HandiLab » seront donc pour moi l’un des éléments qui guidera la réforme du régime des allocations sur laquelle je travaille intensivement et qui est l’un de mes objectifs prioritaires sous cette législature. Ma volonté est de mettre progressivement en place un système d’allocations intelligent, plus juste et plus efficace, qui soutienne l’inclusion sociétale des personnes handicapées sur le long terme. Je pense déjà à un objectif concret de cette réforme : celui de supprimer les pièges à l’emploi que contient l’actuel système. Je souhaite vraiment encourager les personnes handicapées qui le peuvent et le veulent à s’insérer dans le marché du travail. »

### Pour plus d’informations sur les résultats de l’enquête

Prof. dr. Koen HERMANS - Centrum voor zorgonderzoek en consultancy, KU Leuven  
Gsm: 0476 63 39 66 - Mail: [koen.hermans@soc.kuleuven.be](mailto:koen.hermans@soc.kuleuven.be)

Les résultats de l’enquête sont disponibles sur le site Internet du Service public de programmation Politique scientifique: <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/KK/154>

### Pour plus d’informations sur la politique liée aux personnes handicapées

Fabienne Defrance - Attachée de presse du Secrétaire d’Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées Philippe COURARD  
Gsm: 0499 588 300 - Mail: [fabienne.defrance@minsoc.fed.be](mailto:fabienne.defrance@minsoc.fed.be)

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)